



Café installation

Conjoint·e collaborateur·ice, et après?

Depuis le 1er Janvier 2022, les statuts de conjoint·e collaborateur·ice et d'aide familial sont limités à 5 ans. De ce fait, toute personne occupant ces statuts depuis cette date, ou avant, doivent trouver une alternative avant fin 2026.

Pour anticiper et ne pas se retrouver sans solution, l'Adear 04 vous propose ce temps d'échange pour vous informer sur vos droits, les options qui se présentent à vous, et la meilleure manière de choisir un nouveau statut adapté à votre situation. Avec *l'intervention de la MSA Alpes Vaucluse*.

Mardi 14 octobre de 13h30 à 17h

Espace Collaboratif Équitable - Malijai

Au programme :

- > les évolutions du statut de conjoint·es collaborateur·ice : anticiper l'échéance des 5 ans
 - > comprendre les différents statuts possibles pour poursuivre une activité agricole et les éléments de base pour réussir à choisir le plus adapté pour soi (impact social, cotisations, ...)
 - > comprendre les démarches administratives pour chaque option et les planifier pour soi
 - > comment se faire accompagner?

GRATUIT, INSCRIPTION OBLIGATOIRE.

Renseignements et inscriptions

Albe Giovannangeli
Animatrice Accompagnatrice
Installation Transmission
07 71 64 08 08
albe.giovannangeli@adear04.fr



santé
famille
retraite
services